

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 2 décembre 2019

Point n° 4 : **Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.**

Dans le cadre de sa compétence Politique Locale de l'Habitat, Metz Métropole participe depuis 2010 aux opérations de réhabilitation du parc privé à travers plusieurs dispositifs successifs :

- un Programme d'Intérêt Général (PIG) "habitat dégradé" 2010 - 2015,
- un Protocole "Habiter Mieux" 2016 - 2017,
- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2017 - 2020.

Par différents courriers, l'ANAH a transmis à Metz Métropole 10 dossiers de demande de subvention concernant 10 logements relatifs à l'OPAH. Les projets présentés se situent à Chesny, Lorry-lès-Metz, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Peltre et Saint-Julien-lès-Metz.

Il est proposé au Bureau d'accorder une subvention globale de 17 256 € pour les opérations précitées dont la liste et les caractéristiques des opérations sont décrites dans le tableau joint au présent rapport et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

Commissions consultées : Commission Habitat et cohésion sociale, Commission des Finances et des ressources.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

—

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2019 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment sa fiche action n° 16 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,
VU le règlement particulier d'intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2017,
VU la délibération du Bureau du 19 mai 2014 portant sur la prolongation du Programme d'Intérêt Général Habitat Dégradé,
VU la délibération du Bureau du 9 mai 2016 portant sur la mise en place d'un protocole "Habiter Mieux" entre Metz Métropole et l'Agence Nationale de l'Habitat pour l'année 2016,
VU l'avenant de prolongation pour l'année 2017 du protocole "Habiter Mieux" entre Metz Métropole et l'Agence Nationale de l'Habitat signée le 4 mai 2017,
VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la convention du 6 octobre 2017 entre Metz Métropole et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),
VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat concernant le soutien à 10 logements du parc privé,

DECIDE d'accorder aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de

17 256 € dont la liste et les caractéristiques sont décrites dans le tableau joint en annexe, ledit tableau faisant partie intégrante de la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,
DECIDE d'affecter 17 256 € sur l'autorisation de programme 2019 (chapitre 204) de 2 000 000 € consacrée au logement social pour financer les opérations précitées.

OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVES SOUTENUES PAR L'ANAH
OPAH - RECAPITULATIF GLOBAL

Propriétaire	Adresse immobilière	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Montant total de l'opération	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Taux de subvention (travaux et honoraires)	Montant global subvention ANAH (prime et subvention AMO incluses)	Montant subvention ANAH "Habiter Mieux"	Participation Metz Métropole Habiter Mieux	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur	Reste à charge pour le propriétaire
M. D.B.	rue des Volontaires MONTIGNY-LES-METZ	ECONOMIE D'ENERGIE	- Isolation thermique extérieure	1	21 897,00 €	20 000,00 €	35%	7 000 €	1 600 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	11 797,00 €
M. J.R.	Vie Capucien CHESNY	AUTONOMIE	- Réhab de WC - Douche à l'italienne	1	6 619,00 €	5 035,00 €	35%	1 762 €	- €	- €	500 €	500 €	Propriétaire occupant	3 356,75 €
Mme N.B.	rue Anne de Méjanès METZ	AUTONOMIE	- Adaptation d'une salle de bain	1	8 303,00 €	7 890,00 €	35%	2 762 €	- €	- €	500 €	500 €	Propriétaire occupant	5 041,50 €
Mme M.M.	rue des Armoisières METZ	ECONOMIE D'ENERGIE	- Isolation des combles - Plancher bas	1	2 697,64 €	2 557,00 €	35%	895 €	250 €	- €	250 €	250 €	Propriétaire occupant	1 290,99 €
M. V.V.	rue des Vignes PELTRE	ECONOMIE D'ENERGIE	- VMC - Isolation des combles - Fenêtres - Volets roulants	1	29 589,00 €	20 000,00 €	45%	9 000 €	2 000 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	17 089,00 €
Mme M.C.	rue Georges Ducrocq METZ	ECONOMIE D'ENERGIE	- Travaux de menuiseries monoblocs - Installation de volets roulants motorisés	1	5 690,00 €	5 390,00 €	50%	2 700 €	- €	- €	500 €	500 €	Propriétaire occupant	2 495,50 €
M. G.S.	rue de Touraine MOULINS-LES-METZ	LOGEMENT TRES DEGRADE	- Isolation thermique extérieure - Menuiseries extérieures - Electricité - Chauffage - Sanitaires	1	61 290,00 €	46 591,00 €	50%	23 295 €	2 000 €	- €	8 000 €	8 000 €	Propriétaire occupant	17 995,00 €
M. N.M.	chemin de Pouilly LORRY-LES-METZ	ECONOMIE D'ENERGIE	- Installation d'une pompe à chaleur AIR/EAU	1	18 779,00 €	17 800,00 €	50%	8 900 €	1 780 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	6 599,00 €

Propriétaire	Adresse immeuble	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logements	Montant total de l'opération	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Taux de subvention (travaux et honoraires)	Montant global subvention ANAH (prime et subvention AMO incluses)	Montant subvention ANAH "Habiter Mieux"	Participation Metz Métropole Habiter Mieux	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur	Reste à charge pour le propriétaire
Mme A.A.M.	place de l'Église CHESNY	ECONOMIE D'ENERGIE	- Installation d'une chaudière - Changement des fenêtres	1	25 697,00 €	20 000,00 €	50%	1 000 €	2 000 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	21 187,00 €
M. T.S.	rue Henri Billotte SAINT-JULIEN-LES-METZ	ECONOMIE D'ENERGIE	- Menuiserie extérieure - Installation d'une chaudière	1	22 395,00 €	20 000,00 €	50%	10 000 €	2 000 €	- €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	8 895,00 €
TOTAL				10	181 892,64 €	165 272,00 €		67 313 €	11 638 €	- €	17 256 €	17 256 €		

*Annulé et remplacé la subvention du bénéficiaire engagée au Bureau du 08/04/2019